



Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 21 juillet 2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
19	17	1	18

Date de convocation
17 juillet 2026

Date d'affichage
17 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de Romagny Fontenay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry Armand, Maire.

Présents : Thierry ARMAND, Amandine BEDIN, Michel BRETONNIER, Annick BUSNEL, Marie-Madeleine CHEMIN, Stéphane DELEURME, Marie GAIGNON, Régis GAUCHER, Sylvain GAUTIER, Christelle GONTIER, Franck HESLOUIS, Thierry JAMMES, Marie-Josèphe LEBASCLE, Anaïs MICHEL, Joseph PERRIER, Rémy PINSON, Yohann POISSON

Absents excusés : Anita LEROY, Delphine PEAN-LOUVEL (Pouvoir à Stéphane DELEURME)

Secrétaire de séance : Rémy PINSON

Délibération 2026-07-56 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 16 juin 2026

Monsieur le Maire a communiqué le compte-rendu de la séance du 16 juin 2026 par mail et, pour ceux qui en ont fait la demande, également par papier.

Ce compte-rendu a été vérifié et signé par lui-même ainsi que par le secrétaire de séance.

Il interroge l'assemblée sur les éventuelles corrections à y apporter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2026.

Délibération 2026-07-57 : Choix de l'organisme en charge du contrôle technique du bâtiment de la mairie de Romagny lors des travaux de rénovation et d'agrandissement.

Afin de réaliser les travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie de Romagny, il est nécessaire de faire appel à un bureau de contrôle technique du bâtiment.

Les organismes APAVE et SOCOTEC ont été consultés.

APAVE a fait une proposition à 7 128€ TTC et SOCOTEC 8 268€ TTC

Monsieur le Maire propose de choisir le prestataire le mieux disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHOISIT APAVE pour effectuer le contrôle technique du bâtiment de la mairie de Romagny lors des travaux de rénovation et d'extension pour un montant de 7 128€ TTC

Délibération 2026-07-58 : Choix de l'organisme en charge de la mission SPS lors des travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie de Romagny

Afin de réaliser les travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie de Romagny, il est nécessaire de faire appel à un organisme en charge de la mission coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS).

La Commune a déjà travaillé à plusieurs reprises avec M. ALLIX Denis de MESNIL SYSTEM qui a toujours donné satisfaction.

Vu le règlement de la commande publique et que le marché de services est inférieur à 100 000€ HT, Monsieur le Maire propose d'attribuer cette prestation à MESNIL SYSTEM à nouveau pour un montant de 5 742€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHOISIT MESNIL SYSTEM pour effectuer la mission SPS lors des travaux de rénovation et d'extension pour un montant de 5 742€ TTC

Délibération 2026-07-59 : Demande de droit d'accès à la plateforme IMHOWEB

Monsieur le maire présente la demande de Madame PEAN-LOUVEL Delphine, adjointe en charge de l'habitat, d'adhérer gratuitement à la plateforme IMHOWEB.

Il s'agit d'un logiciel qui centralise les demandes de logement social du fichier partagé de la Manche et permet notamment de les enregistrer, les renouveler et les consulter.

La demande d'accès à IMHOWEB doit être accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE l'accès à IMHOWEB afin d'accéder aux demandes de logement social.

Délibération 2026-07-60 : Suppression d'un poste d'agent d'animation de 10h45/35 et d'un poste d'animation à 13h/35, création d'un poste d'agent d'animation à 18h/35 sur les semaines scolaires.

Un poste de 10h45 hebdomadaire d'adjoint d'animation a été créé par délibération le 30 juin 2020 afin d'assurer la mission de gestion de la garderie de Fontenay.

Lors de la séance du 19 mai 2026, le conseil municipal a voulu augmenter la quotité du poste et a créé un poste à 13h hebdomadaires en périodes scolaires mais a omis de supprimer le poste à 10h45 qui est occupé par le même agent.

Suite à la réorganisation de la pause méridienne à l'école et notamment à l'avancée de la sieste des petits d'une demi-heure, un agent est affecté à la surveillance du dortoir et ne peut plus assurer la surveillance de la cour et du réfectoire. Aucun agent en place ne pouvant assurer ces missions, il est proposé d'augmenter à nouveau le poste d'adjoint d'animation de la garderie de Fontenay de 4h soit 18h par semaine scolaire.

Le Conseil Social Territorial (CST) sera saisi mais étant donné que la prochaine séance a lieu fin septembre

mais que le besoin intervient dès la rentrée scolaire, il convient de délibérer sans attendre l'avis. Néanmoins, le Centre de Gestion de la Manche est prévenu et a donné un accord verbal vu qu'il s'agit d'une augmentation et non d'une suppression du poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CREE un poste permanent de 18h/35h par semaine scolaire d'adjoint d'animation soit 648h/an soit une moyenne annuelle de 54h par mois à compter du 1 septembre 2026

SUPPRIME les postes de 10h45 et 13h créés antérieurement par délibération du 30/06/2020 et 19/05/2026.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités afférentes à ce dossier, notamment la mise à jour du tableau des effectifs de la Commune,

PRECISE que des crédits suffisants sont prévus au budget communal.

Délibération 2026-05-47 (ANNULE ET REMPLACE) : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget communal

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. **En conséquence, M. le maire s'étant retiré, sous la présidence de Mme CHEMIN Marie-Madeleine, première adjointe ;**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme. la présidente Marie-Madeleine CHEMIN s'est exécuté du 1 janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : - 447 194.63€ ; RAR 192 935.77€
Fonctionnement : 438 925.54€

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° **APPROUVE** le CFU du budget communal pour l'année 2026 après avoir ouï l'exposé de Mme la Présidente à l'unanimité.

Informations et questions diverses :

ENVIRONNEMENT :

- Le mardi 25 aout sur la commune déléguée de Romagny, un inventaire piscicole (poissons, lamproies et écrevisses) sera effectué dans la rivière de la Cance afin de suivre l'état écologique des cours d'eau du département.
- L'alerte sécheresse est renforcée sur notre secteur. Les prélèvements au niveau du lavoir vont être réglementés par arrêté municipal. Rappelons que le lavage des véhicules n'est autorisé QUE dans les stations où l'eau est recyclée et que l'eau du lavoir n'est pas potable.

BATIMENTS COMMUNAUX :

- L'entreprise BAUGE va installer des volets roulants solaires sur les velux de l'école afin de protéger les enfants du soleil. Le montant des 5 volets est de 6 138€ TTC. Le Conseil aimerait que les volets soient blancs pour réfléchir la lumière mais cela n'existe pas, ils seront gris clair.
- Remplacement de l'alarme de l'ascenseur de la salle de convivialité pour passage à la 4G pour un montant de 2 580€ TTC (OTIS).
- M. JAMMES demande une visite de la commune et des bâtiments municipaux pour les nouveaux élus. Par ailleurs, une nouvelle présentation du projet de rénovation et d'agrandissement de la mairie de Romagny serait également bienvenue pour les entrants. M. le Maire précise que le projet doit être révisé par l'architecte suite aux indications de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui étudie le permis de construire. M. BRETONNIER insiste sur le besoin d'adapter le projet aux épisodes de canicule. M. Le Maire indique qu'il a demandé à l'architecte de prévoir une pompe à chaleur réversible.
- Mme GONTIER rappelle la nécessité de créer de l'ombre à l'école par la plantation d'arbres adaptés aux enfants et l'étude de moyens d'ombrage (voiles ?) dans l'attente.
- Mme GONTIER demande à ce que les sanitaires des vestiaires de football de Romagny soient réouverts. Mme CHEMIN précise que la fermeture avait été décidée suite à de fréquentes dégradations. Les WC seront à nouveaux accessibles mais peuvent être fermés si les incivilités (cuvettes cassées, tuyaux arrachés, toilettes bouchées volontairement...) recommencent.

MATERIELS COMMUNAUX :

- Livraison du nouveau tracteur tondeuse semaine 30.
- Etude de devis pour l'achat d'un four électrique et d'une chambre de pousse supplémentaire pour la Boulangerie.

VOIRIE/ RESEAUX :

- La commission va se réunir afin d'étudier les travaux de réfection à programmer.
- Plusieurs conseillers évoquent le manque d'entretien de certaines haies et la nécessité de demandes d'autorisation pour créer des chemins et des accès.
- Suite aux travaux réalisés par STE route de la Bazoge, les réseaux sont à vérifier. M. GAUTIER demande une réunion de fin de chantier pour faire le point.

COMMUNICATION :

- Un nouveau site internet pour la Commune est en travaux.

SECURITE :

- M. HESLOUIS évoque l'installation de cameras de surveillance afin de lutter contre les cambriolages. M. le Maire rappelle qu'il a discuté de ce sujet avec la gendarmerie.

ETAT-CIVIL :

- Naissances en juillet de Naomie, Maywenne et Aurore.

REMERCIEMENTS :

- La Famille remercie la Commune pour son attention à l'occasion du décès de l'ancien Maire de St Georges de Rouelley, Raymond BECHET.
- Les associations « Les restaurants du cœur » et AIDER remercient la Commune pour les subventions accordées.
- La Commune de Romagny Fontenay remercie Mme GOHIN Laurence pour ses années passées au service de la collectivité à la garderie de Fontenay et lui souhaite une bonne retraite bien méritée. Mme CHIRON Amandine a été recrutée pour son remplacement.

AGENDA :

- 25 juillet : Cérémonie des fusillés de St Jean du Corail
- 15 août : Cérémonie de commémoration de la libération de Sourdeval
- 22 août : Grand bal en plein air à Fontenay avec restauration organisé par le Comité des fêtes.

Séance levée à 22h25

Le Maire, Thierry ARMAND

Le secrétaire de séance : Rémy PINSON